

**Colloque**

**L'enseignement du droit au lycée  
et ses liens avec l'enseignement de la philosophie**

**12 octobre 2019 - 14h-18h**

**École Normale Supérieure,  
45, rue d'Ulm, 75005 Paris  
Salle des Actes**

La connaissance des grands principes et des notions élémentaires du droit revêt une importance cruciale pour l'exercice de la citoyenneté. Jean-Michel Blanquer rappelait en 2012 « la nécessité d'éclairer les élèves le plus tôt possible, non seulement au travers de l'éducation morale et civique qui existe dès le premier degré et qui se développe vers le droit notamment à l'âge du collège, mais surtout par une approche du droit qui devienne un peu plus précise. »

Un enseignement du droit a été introduit au lycée, en 2011, sous la forme d'une option proposée aux élèves de Terminale L : *Droit et grands enjeux du monde contemporain* (DGEMC). Cet enseignement — qui a rencontré un vif succès — est maintenu sous une forme assez proche dans la réforme du lycée. Il se propose de « donner aux élèves l'occasion de réfléchir à l'existence et à l'utilité des normes juridiques, à leur portée sociale, à leur vertu pacificatrice, aux conditions de leur adoption et à celles de leur application ». S'il se réfère aux « grands enjeux du monde contemporain », ce n'est pas pour les aborder en eux-mêmes, « mais à travers la façon dont ils sont saisis par le droit ».

Notre colloque se donne pour objectif de réfléchir aux conditions d'une pérennisation et d'un renforcement de l'enseignement du droit au lycée, à sa didactique, aux passerelles qu'il permet d'établir entre le Secondaire et le Supérieur et aux liens privilégiés qu'il entretient avec l'enseignement de la philosophie.



**14 h – Ouverture**

**14 h 15 – Introduction, *État des lieux*, Nicolas Franck, Président de l'APPEP.**

**14 h 30 – *L'enseignement du droit au lycée : logique scientifique et culture scolaire*, Philippe Raynaud, Professeur en science politique, Paris 2.**

**15 h – *Explication du concours des Facultés par l'exemple du concours entre la Faculté de droit et la Faculté de philosophie*, Blaise Bachofen, Maître de conférences en philosophie, Université de Cergy-Pontoise.**

**15 h 30 – Discussion**

**16 h – Pause**

**16 h 15 – *L'étude de la notion de contrat, exemple de ce que le droit peut apporter aux élèves de Terminale*, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Professeur de droit, Paris 2, Conseillère d'État.**

**16 h 45 – *Enseigner la philosophie aux juristes, le droit aux philosophes : l'expérience des double licence "Droit-Philosophie" à l'université*, Charles Girard, Maître de conférences en philosophie, Lyon 3, responsable de la double licence Droit-Philosophie.**

**17 h 15 – Discussion**

**17 h 45 – Conclusion**

**Inscription : [philodroit@appep.net](mailto:philodroit@appep.net)**